

# LES ENSEIGNANTS SUSPENDENT LEUR GRÈVE

Après 84 jours de grève de la faim et d'un sit-in ouvert, les enseignants-chercheurs titulaires du doctorat français ont suspendu leur mouvement de protestation. Le conflit n'a pas encore été réglé.

«**N**ous avons levé la grève de la faim, mais nous ne baissons pas les bras». Mohamed Mahassine, porte-parole des enseignants-chercheurs titulaires du doctorat français, parle très difficilement, épuisé qu'il est par une grève qui aura anéanti l'état de santé des protestataires sans aboutir au résultat escompté. Le porte-parole avoue d'ailleurs que c'est pour préserver l'état de santé des huit grévistes de la faim que celle-ci a été suspendue la veille du 1er Moharram (samedi 20 janvier) : «*Il en a été décidé ainsi par l'assemblée générale des enseignants-chercheurs avec le même esprit qui a légitimé l'exécution de la grève 84 jours durant*». C'est donc pour éviter la catastrophe humaine que cette résolution a été prise et M. Mahassine tient à souligner que les grévistes n'avaient plus le choix face «*au silence aberrant du ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, Habib El Malki, et du Premier ministre Driss Jettou, interpellé une dizaine de fois pour désamorcer la crise*». Sans écho favorable, le sit-in ouvert qu'observaient, en parallèle, des centaines d'enseignants-chercheurs, au siège du Syndicat national de l'enseignement supérieur à Rabat, a été également suspendu, le mercredi 25 janvier, suite à l'appel du collectif national de soutien à ces grévistes, indique un communiqué de l'assemblée générale de ces enseignants-chercheurs. D'après ce dernier,

**«Nous restons déterminés à poursuivre notre protestation et notre sit-in reste ouvert, il reprendra dès qu'une nouvelle date sera fixée».**

le collectif de soutien a légitimé sa demande de suspension par l'espoir insufflé par sa rencontre avec le Premier ministre. Ce dernier s'est montré convaincu par la nécessité de trouver une solution urgente au conflit et de fixer une rencontre avec le ministre de l'Education nationale. En somme, les protestataires s'accordent, aujourd'hui, un moment de répit avant de décider de la suite à donner à leur action sans pour autant cacher leur hantise quant au mutisme du gouvernement.

«*Nous comptons adresser une lettre à SM le Roi pour nous rendre justice*», annonce le porte-parole. Un ultime recours pour ces enseignants-chercheurs qui campent sur leur refus de se soumettre à un concours devant servir de reconnaissance à leur doctorat qu'ils estiment être «*la plus haute distinction des universités françaises depuis 1984*». Le passage du grade de professeur habilité à celui de professeur de l'enseignement supérieur doit se faire automatiquement, selon ces enseignants-chercheurs titulaires du doctorat français. Pour légitimer leur position, ils rappellent que leur recrutement s'est fait sur la base du statut de 17 novembre 1975 leur accordant le titre de maître

de conférence qui, après quatre années d'exercice, se voit promu au poste de professeur de l'enseignement supérieur. Pas question pour les protestataires, donc, que le ministère fasse appliquer le statut de 1997 sur des enseignants recrutés dans le cadre du statut de 1975. Les enseignants-chercheurs rappellent, également, dans leur communiqué que «*l'ancien ministre de l'Education nationale avait reconnu qu'ils étaient victimes d'une erreur administrative et avait promis de régler le problème depuis le 26 mars 2004*». Le collectif national de sou-

tien a émis une proposition de résolution concernant ce point de discordance qu'est le concours. Jusqu'à ce jour, aucun dialogue avec le ministère de l'Education nationale n'a fait suite au conflit. «*Nous restons déterminés à poursuivre notre protestation et notre sit-in reste ouvert, il reprendra dès qu'une nouvelle date sera fixée*», insiste M. Mahassine. Le bras de fer ne fait que se resserrer.

• Leïla Hallaoui  
lhallaoui@aujourd'hui.ma

## APPEL À TÉMOINS

Pour des reportages, une société de production audiovisuelle a besoin de vos témoignages sur le sujet suivant :

**« Le couple et la répartition des responsabilités : est-ce que les bons comptes font les bons ménages ? »**

Si vous désirez participer et apporter votre contribution à nos enquêtes, Ecrivez-nous au journal qui transmettra sous la référence AT/AV/07, ou appelez-nous au :  
**022.23.88.88 entre 14h30 et 19h00.**